



Fondé en 1969
Accrédité Club canin canadien
Adhésion au standard FCI

CANADIAN KENNEL CLUB



CLUB CANIN CANADIEN

PROGRAMME OFFICIEL

ORGANISÉ PAR LE CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON

[5137 Rte Arthur Sauvé, Mirabel, QC](#)

3-4 juin 2023

ÉPREUVES DE CHASSE POUR CHIENS D'ARRÊT
CHIEN DE CHASSE JUNIOR (FDJ),
CHIEN DE CHASSE (FD),
CHIEN DE CHASSE AVANCÉ (FDA) et
CHIEN DE CHASSE PAR EXCELLENCE (FDX)

ÉPREUVES À L'EAU POUR CHIENS D'ARRÊT
CHIEN D'EAU JUNIOR (WDJ)
CHIEN D'EAU (WD) et
CHIEN D'EAU PAR EXCELLENCE (WDX)

**CES ÉVÈNEMENTS SE TIENNENT
SELON LES RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE PROCÉDURE DU
CLUB CANIN CANADIEN**

M. Jeff CORNETT, directeur exécutif
**M. Denis GROS-LOUIS, Directeur du Québec, Vice-président du Conseil
d'administration**
Courriel : **zone3director@ckc.ca**

**UN TRÈS GRAND MERCI AUX JUGES AINSI QU' AUX BÉNÉVOLES SANS QUI CETTE
ÉPREUVE NE POURRAIT AVOIR LIEU**

COMITÉ ORGANISATEUR ET COMITÉ DES GRIEFS

Directeur de l'épreuve : Farid DJOUDER
Tél. : 514 685-8108
Courriel : farid_djouder@hotmail.com

Directeur adjoint : Yves BÉLANGER
Tél. : 514 409-9199
Courriel : yves.belanger@hotmail.com

Secrétaire de l'épreuve : Hélène CARRA
Cell : 514-970-3597
Courriel : info@epagneulbreton.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE L'ÉPAGNEUL BRETON

Président	Yves BÉLANGER
Vice-président	Robert CHARTRAND
Trésorière	Hélène CARRA
Secrétaire	Simon GRENIER
Directeur des activités	Farid DJOUDER
Directeurs	Mathieu PUYBOUFFAT Ian TAILLON

RÈGLEMENTS, CONDITIONS ET PROCÉDURES

Toute communication concernant les inscriptions devra être adressées par courriel uniquement à la secrétaire de l'événement : **Hélène Carra** : info@epagneulbreton.qc.ca

- Délai pour les inscriptions ou l'annulation fixé au vendredi **26 mai 2023 à 20h00**.
- Le nombre de places sera limité et le tirage au sort aura lieu le 27 mai au terrain. En cas d'excès de candidatures, les participant(e) s seront retenus dans l'ordre de la date de réception des formulaires d'inscription.
- Le Club se réserve le droit de fermer sans préavis les inscriptions avant la date limite.
- Le formulaire d'inscription de chacun des chiens doit être rempli en lettres moulées ou de façon électronique.
 - **TOUS les formulaires d'inscription doivent être accompagnés d'une photocopie du certificat d'enregistrement au CCC et signer avoir lu le règlement du CCC art. 6.7 (Santé des chiens)**
 - Aucune inscription ne sera acceptée à moins que TOUS les détails exigés n'apparaissent sur le formulaire d'inscription.
 - Les inscriptions incomplètes seront retournées. Les participants seront responsables de toute erreur de quelque nature que ce soit, dans l'inscription.
 - Prendre connaissance de l'annexe ci-jointe (p. 8) pour le droit de participation pour non-membre.
- Aucune inscription ne sera acceptée sans être accompagnée du paiement des frais d'inscription. Le paiement total doit être effectué par Interac selon la procédure suivante :
 - **option cellulaire 514-970-3597, question : Epagneul, Réponse : Breton.**
 -
- Les **JUGES** pour les **épreuves de chasse** pour chiens d'arrêt (FDJ, FD, FDA, FDX) ainsi que pour les **épreuves à l'eau** pour chiens d'arrêt (WDJ, WD, WDX) les 3 et 4 juin 2023 seront :
 - **Louise Régimbald**
 - **Daniel LeBlanc**
 - **Regina Gasselsdorfer**
 - **Paige Pettis**
- Les oiseaux utilisés seront des collins de Virginie et / ou des perdrix bartavelles .
- Parcours unique sans champ de gibier spécifique.
- Le port du dossard et d'une casquette orange est obligatoire ainsi que la plaquette réglementaire d'identification du chien.

- Dans les épreuves chien de chasse junior (FDJ) le manieur doit utiliser un **pistolet de départ** (balle à blanc). Dans les épreuves chien de chasse (FD), Chien de chasse avance (FDA) et chien de chasse par excellence (FDX), les oiseaux seront tirés par les tireurs officiels du club.
- Dans les épreuves « chien de chasse junior (FDJ) » et « chien de chasse (FD) », les chiens seront évalués individuellement et par un seul juge. Dans l'épreuve « chien de chasse avancé (FDA) » et « chien de chasse par excellence (FDX) », les chiens seront évalués en paire et par deux juges.
- Un minimum de 30 minutes doit être prévu pour évaluer chaque paire de chiens.
- Aucun entraînement ne peut avoir lieu sur le terrain de l'épreuve, les journées d'évaluations.
- Le port et l'utilisation du collier électrostatique d'entraînement sont interdits sur le terrain des évènements.
- Les chiennes en chaleur (à annoncer à l'arrivée) seront autorisées à la fin de chaque journée.
- Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée durant la tenue des évènements.
- Des rosettes officielles du CCC seront remises à la fin de l'épreuve pour chacun des chiens qui se qualifiera à ladite épreuve.
- Un chien qui n'est pas enregistré dans le livre des origines du CCC, peut être inscrit à une épreuve sous la dénomination " inscrit à la liste " s'il est né au Canada, en autant qu'il soit issu d'une portée admissible à un enregistrement auprès du CCC. Des frais de 10.00\$ par épreuve sont exigibles. Pour un chien né à l'étranger, voir les clauses 6.1.2 (b) et (c) des règlements et règles de procédure du CCC.
- *Article 15.7 du Club Canin Canadien : Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité de l'épreuve de chasse doit faire rapport au CCC dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le Comité de discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il juge nécessaires et ce dès la réception d'un rapport à cet effet.*
- Le premier départ aura lieu chaque jour à **8h30**.

REPAS

- Un repas sera disponible à la réservation au prix de 10\$ par personne.

HÉBERGEMENT

- **Places limitées pour roulottes sur le terrain**

À NE PAS OUBLIER

Tous les chiens doivent être tenus en laisse, donc ne pas oublier la laisse - L'eau et le bol à eau - Chaises – Chasse-moustique - Crème solaire – Dossard et chapeau orangé fluo - Sifflet - Collier avec plaquette d'identification du chien - sacs à crottes pour les zones publiques.

COMMENT S'Y RENDRE ?



En provenance de Montréal : Prendre l'autoroute **15 Nord** et prendre la sortie pour la **50 Ouest**, passer l'ancien aéroport de Mirabel, prendre la sortie 272 et tourner à gauche sur la route 148. Passer par dessus l'autoroute 50. Le terrain du CEB est à votre gauche.

En provenance d'Ottawa : Prendre l'autoroute **50 Est**, prendre la sortie 272. Tourner à droite sur la route 148. Le terrain du CEB est à votre gauche.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un seul chien par formulaire – Ouvert à tous les chiens d'arrêt

Club de l'Épagneul Breton Québec : 3-4 juin 2023

À ENVOYER AVANT 20h00 le 26 mai

À transmettre à la secrétaire de l'évènement

Hélène Carra Courriel : info@epagneulbreton.qc.ca

Samedi 3 juin 2023	Épreuve Chien de chasse junior (FDJ)	65 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse (FD)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse avancé (FDA)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve chien d'eau Junior (WDJ)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve chien d'eau (WD)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve chien d'eau par excellence (WDX)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	REPAS	10 \$	___ pers.	
Dimanche 4 juin 2023	Épreuve Chien de chasse junior (FDJ)	65 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse (FD)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse avancé (FDA)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse par excellence (FDX)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve chien d'eau Junior (WDJ)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve chien d'eau (WD)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve chien d'eau par excellence (WDX)	70 \$	<input type="checkbox"/>	
	REPAS	10 \$	___ pers.	
Frais pour chien non enregistré au CCC		_____ épreuve X 10\$		
GRAND TOTAL :				

Informations du chien

Nom d'enregistrement :			
No d'enregistrement au CCC	Listé : Oui <input type="checkbox"/>	Mâle <input type="checkbox"/>	Endroit de la naissance : Canada <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>	Femelle <input type="checkbox"/>	Importé <input type="checkbox"/>
Race :		Nom commun :	
Date de naissance : AAAA MM JJ		Éleveur :	
Nom du père :			
Nom de la mère :			

Informations du propriétaire ou agent

Propriétaire :		No membre CCC :	
		No membre CCC :	
Adresse du propriétaire :			
Téléphone :		Courriel :	
Nom de l'agent ou manieur :			
Adresse de l'agent ou manieur:			
Téléphone :		Courriel :	

Important : Il est **obligatoire** de joindre une **photocopie** du **certificat d'enregistrement** de votre chien **avec** votre **inscription** afin de **valider** celle-ci aux épreuves. **Toute** inscription **sans** ce document vous sera retournée. Seules les inscriptions complètes, reçues **avant le 26 mai à 20h00** seront acceptées.

Joindre le numéro de confirmation du paiement Interac avec l'inscription

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront. De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et que je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soient les responsables (CEB) des terrains où se déroule l'évènement ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Je certifie également avoir lu et respecter le règlement du CCC en matière de santé du chien (art 6.7) :

6.7 Santé

6.7.1 Un chien ne peut pas être inscrit à une épreuve s'il (90-05-19) souffre d'une maladie contagieuse.

6.7.2 Tout chien inscrit à une épreuve doit avoir un (90-05-19) dossier d'immunisation à jour.

6.7.3 Aucun chien ne peut avoir accès aux lieux d'une (90-05-19) épreuve si :

(a) Il souffre de la maladie de Carré, de parvovirus, de toux de chenil ou de toute autre maladie contagieuse;

(90-05-19) (b) Il s'est remis de la maladie de Carré, d'une infection par le parvovirus, de toux de chenil ou de toute autre maladie contagieuse dans les 30 derniers jours;

(90-05-19) (c) Il a été gardé dans des lieux où il y avait la maladie de Carré, le parvovirus, la toux de chenil ou toute autre maladie contagieuse, à moins que ne se soient écoulés 30 jours depuis le contact.

6.7.4 En cas de non-respect des présents règlements, le (90-05-19) chien en question sera expulsé des lieux et l'exposant fera l'objet de mesures disciplinaires.

Signature _____ Date _____



CLUB CANIN CANADIEN

Droit de participation pour non-membre
(en vigueur le 1^{er} janvier 2011)

Politique :

Droit de participation pour non-membre

- a) Un droit annuel pour maintenir les prix et les titres sera exigé des non-membres du CCC qui résident au Canada. Ce droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).
- b) Pour maintenir les prix et les titres obtenus, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, les prix et les titres seront annulés.
- c) Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

Précisions :

- Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts.
- Il existe deux options pour les non-membres :
 - a) Devenir membre du CCC
 - b) Payer le droit de participation pour non-membre
- Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
- Il s'agit d'un droit payable sur une base annuelle, soit l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) au cours de laquelle les prix, titres, pointages de qualification, etc., ont été décernés. Le droit est exigé du ou des propriétaire(s) et n'est pas basé sur le nombre de chiens, de titres ou de prix obtenus.
- Les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
- Le paiement du droit de non-participation ou l'adhésion au CCC protégera tous les prix, titres, pointages de qualification, etc., pendant l'année civile au cours de laquelle ils ont été décernés.
- Le non paiement du droit de non-participation ou la non-réception d'une demande d'adhésion dans le délai prescrit de 30 jours de la notification entraînera l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., et ces derniers seront remis au prochain chien admissible.
- Lorsque l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., a été appliquée, tout prix, titre, pointage de qualification, etc., décerné subséquent sera automatiquement annulé sans préavis.
- Le droit de participation pour non-membre est applicable à partir du premier événement auquel le chien se voit décerné un prix, titre, pointage de qualification, etc., et le montant n'est pas calculé au prorata.

*Prenez note que le Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous *Services aux membres/Formulaires*. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.